

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 5 juillet 2018

Présents : M. Kepa, M. Defenouillère, M. Benoît, M^{me} Maunoury, M^{me} Bouteiller, M. Perrier, M^{me} Knedlik, M. Gasnier, M. Bérel, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M^{me} Sohier, M. Faucher.

Pouvoirs : M. Roussel à M. Benoît, M^{me} Kiszko à M. Kepa.

- Présentation du projet de reconstruction de l'école primaire et choix du cabinet d'architecture ARTEA pour conduire cette opération.
- Présentation du projet de construction de huit logements sur le site de l'ancien SHOPI par la société PARTELIOS. L'actuel magasin sera démoli en septembre prochain.
- Présentation, par l'architecte MILLET, du projet « Maison des Loisirs/RAM ». Décision de demander des aides financières auprès du Département et de la CAF.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer, avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise, un avenant n° 1 à la convention de gestion « Assainissement ».
- Accord pour un échange de terrains avec un propriétaire privé (4 370 m²), en vue de la plantation d'une haie bocagère en bordure ouest du Clos du Chemin Neuf. Acceptation d'un protocole d'accord avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives pour la réalisation de cet aménagement par ce dernier.
- Bilan des dépenses engagées à ce jour dans le cadre du sinistre de l'école primaire. M Gasnier souhaiterait que la liste et le montant des dons soient communiqués aux élus municipaux.
- Décision d'acheter l'ancienne propriété MAZUR située à l'intersection de la Route d'Argences et de la Rue du Général Leclerc, ainsi que les garages situés Rue Louis Bouillard, au prix de 48 000 € net vendeur.
- Accord pour la mise en œuvre d'un terrain stabilisé au Stade des Gueules Rouges, par la société TSE, au prix de 55 506,46 € TTC.
- Admission en non valeur pour un montant de 61,20 € au budget Assainissement (1 voix contre).
- Acceptation d'un devis des Pompes-Funèbres HURAS pour la réalisation d'une nouvelle tranche de dix caveaux de deux places au cimetière communal. Coût : 14 500 € TTC.
- Décision de payer en dépense d'investissement une facture de fourniture d'équipements (table et bancs de l'aire de jeux), afin de permettre la récupération de la TVA par la Commune.

Questions et informations diverses :

- étude d'un sens unique de circulation rues Jean Monnet et de Varsovie (M^{me} Maunoury) ;
- difficultés liées à la réorganisation de la collecte des déchets ménagers (M^{me} Sohier, M.M. Perrier et Faucher) ;
- anomalies techniques sur certains jeux de la Rue de Prague (M^{me} Sohier).

Séance levée à 20h45.